

L'accès aux soins de santé un droit pour tous.

Les difficultés financières ne doivent pas faire obstacle aux soins ni les retarder.

~

Sans avance d'argent

~

Consultations médicales et soins

+

Accueil et évaluation sociale

+

Accompagnement et soins infirmiers

+

Entretiens psychologiques

+

Coopération sociale et médico-sociale



Localisation :

Centre Hospitalier Périgueux
Service des Urgences – Secrétariat
80 avenue Georges Pompidou
Site internet : www.ch-perigueux.fr

Accueil :

Du Lundi au Jeudi de 8 H 45 à 17 H
Le Vendredi de 8 H 45 à 16 H
Avec ou sans Rendez-Vous
Avec l'assistante sociale
☎ 05.53.45.26.07

Consultation de médecine générale
Sur Rendez-Vous
tous les mardis matin
☎ : 05.53.45.26.07

La psychologue et l'infirmière se déplacent à l'extérieur du Centre Hospitalier
☎ Psychologue : 06.38.26.38.16
☎ Infirmière : 06.30.55.36.34



PASS

Permanence d'Accès aux Soins de Santé

VA A LA RENCONTRE

Et

**ACCUEILLE TOUTE PERSONNE
PRESENTANT UN PROBLEME
DE SANTE ET RENCONTRANT
DES DIFFICULTES SOCIALES**

Qu'est ce que la PASS ?

La Permanence d'Accès aux Soins de Santé est un lieu destiné à accueillir, orienter et accompagner, toute personne en situation de précarité, présentant une difficulté dans son parcours de soins de santé.

Qui est concerné ?

☞ **Les personnes sans couverture sociale**

☞ **Les personnes étrangères en situation irrégulière**

☞ **Les personnes désocialisées qui ont besoin d'être accompagnées dans un parcours de soins.**

L'équipe :

Elle se compose d'un Médecin, d'une Assistante Sociale, d'une Infirmière Diplômée d'Etat et d'une Psychologue.



☞ **Le médecin :**

Réalise un bilan général de votre état de santé, met en œuvre des prescriptions, examens complémentaires, fait appel à l'avis de spécialistes, en attendant une entrée dans le droit commun.



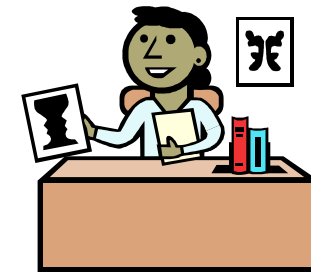
☞ **L'infirmière :**

Va au devant des personnes : rue, hébergements d'urgence, foyers, lieux d'accueil de jour, maraudes
Aide à reconstruire un parcours de soin,
Accompagne vers le soin, y compris physiquement.



☞ **L'assistante sociale :**

Fait le point sur votre situation administrative et sociale, étudie vos droits pour vous permettre d'accéder à une couverture sociale. vous accompagne dans vos démarches et vous oriente en lien avec les intervenants extérieurs



☞ **La psychologue :**

Evalue les freins à l'accès aux soins,
Evalue les troubles psychiques,
Accompagne la personne vers le soin.